



PREFECTURE PYRENEES- ATLANTIQUES

Arrêté n °2011173-0005

**signé par Le Secrétaire Général de la préfecture des Pyrénées- Atlantiques, Jean- Charles
GERAY
le 22 Juin 2011**

**Administration territoriale des Pyrénées- Atlantiques
Direction départementale des territoires et de la mer
Aménagement, urbanisme et risques**

Arrêté préfectoral approuvant la carte
communale de la commune de Casteide- Cami

ARRETE PREFECTORAL APPROUVANT LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE CASTEIDE-CAMI

Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, Officier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.110, L.111-1, L.121-1, L124-1, L124-2, R124-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du maire de Casteide-Cami en date du 8 septembre 2010 soumettant à enquête publique le projet de carte communale,

Vu les conclusions du commissaire enquêteur en date du 30 novembre 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Casteide-Cami en date du 26 avril 2011 approuvant la carte communale,

Sur proposition du Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques,

ARRETE

Article 1 – La carte communale de Casteide-Cami est approuvée telle qu'elle est annexée au présent arrêté.

Article 2 – Les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation de sol régies par le code de l'urbanisme seront délivrées au nom de la commune.

Article 3 – Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et des informations de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques,
Le Maire de la commune de Casteide-cami,
Le Directeur départemental des Territoire et de la Mer,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pau, le 22 juin 2011

Le Préfet,

P/ Le Préfet,

et par délégation,

le Secrétaire Général,

signé : Jean-Charles GERAY